

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

DELIBERATION N°2021.00246

SAINT-ETIENNE - RUE DE DUNKERQUE - ACQUISITION DU MAGASIN DE MOTOS DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION ET DE PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 60

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Ramona GONZALEZ CRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juin 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210610-02021002460

DATE D'AFFICHAGE : 16 juin 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Philippe DENIS, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves MORAND,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

SAINT-ETIENNE - RUE DE DUNKERQUE - ACQUISITION DU MAGASIN DE MOTOS DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION ET DE PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS

Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPI) du Furan a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 30 novembre 2005. Pour faire face aux problématiques de risques d'inondation, Saint-Étienne Métropole a délibéré en mai 2018 afin de préparer un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations sur le bassin du Furan.

Le magasin de motos (KTM, Gasgas, Triumph) est situé le long du Furan après la confluence avec le Furet. Son positionnement présente un caractère stratégique pour poursuivre la politique de lutte contre les inondations. Saint-Etienne Métropole a engagé des négociations en vue d'acquérir ce tènement. Cette acquisition est envisagée dans la perspective d'une démolition et en vue de la réalisation des aménagements de berges et du rétablissement d'un lit majeur suffisant à l'écoulement des crues afin de contenir les débordements du Furet.

Il a été proposé aux propriétaires de ce site de pouvoir se réinstaller sur le site du pôle motos. Ainsi, Saint-Etienne Métropole pourra acquérir le site actuel libre d'occupation.

Il est proposé d'acquérir auprès de la SCI GAL, Un tènement immobilier, libre d'occupation, comprenant :

- un bâtiment à usage de commerce et de dépôt ou d'activités représentant 1600 m²,
- des parkings.

Le tout figurant au cadastre, sous la référence 218KP51, pour une superficie de 3200 m². Cette acquisition s'effectue au prix de 750 000 € non soumis à TVA. Ce prix est conforme à l'avis de France Domaine en date du 26 avril 2021.

Le versement de ce prix interviendra en deux temps :

- 300 000 € à la signature de l'acte qui interviendra au plus tard au 30 avril 2022,
- 450 000 € à la libération des lieux qui interviendra entre le 31 janvier et le 30 avril 2023.

Dans l'hypothèse où les lieux ne seraient pas libérés au 30 avril 2023 une pénalité de retard de 500 € par jour sera appliquée. La collectivité aura la jouissance des lieux à l'issue de la libération du site.

Cette acquisition par Saint-Etienne Métropole est conditionnée à la cession concomitante par Cap Métropole au propriétaire vendeur d'une parcelle de 5 328 m² sur la zone Pierre Loti, au prix de 220 € HT/m² de superficie plancher, pour la construction d'un nouveau magasin.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve cette acquisition dans le cadre du projet de programme d'actions et de protection contre les inondations, conformément à l'avis du Domaine ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte d'acquisition à intervenir en l'étude de Maître Teyssier notaire à Saint-Etienne ;**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 2014 APFUR 431. Sur les budgets des exercices 2022 et 2023.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Gaël PERDRIAU